

I A C F

INSTITUT DES AVOCATS  
CONSEILS FISCAUX



## CABINET DE CURIOSITES EN MATIERE FISCALE : VARIATIONS AUTOUR DES OPERATIONS SUR TITRES ET SUR CAPITAL

Vendredi 14 décembre 2018 – 14h / 18h

Maison de l'Avocat – Salle Albert Haddad - 51 rue Grignan - 13006 Marseille

Conférence organisée par la délégation régionale de  
l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux en partenariat avec l'Ordre  
des avocats du Barreau de Marseille

Avec la participation de :

Maître Damien BILLET, avocat au barreau de Marseille, membre de l'IACF  
Maître Emilie COLLOMB, avocat au barreau de Marseille, membre de l'IACF  
Maître Philippe EMIEL, avocat au barreau des Hauts-de-Seine, membre de l'IACF  
Maître Laurent ROUSTOUIL, avocat au barreau de Marseille, membre de l'IACF  
Maître Agnès SIBEL, avocat au barreau de Marseille, membre de l'IACF

**Validation de 4 heures au titre de la formation continue des avocats**

Nombre de places limité.

Inscription en ligne sur [www.iacf.fr](http://www.iacf.fr) avant le 10 décembre

Pour tout renseignement, contactez :

Fabienne DERRIEN, IACF, 01 42 60 10 18, [fabienne.derrien@iacf.fr](mailto:fabienne.derrien@iacf.fr)

# CABINET DE CURIOSITES EN MATIERE FISCALE : VARIATIONS AUTOUR DES OPERATIONS SUR TITRES ET SUR CAPITAL

## PROGRAMME

Vendredi 14 décembre 2018

13 h 30 Accueil des participants

14 h 00 Début de la conférence

1. Fiscalité des opérations de remboursement du capital aux associés
2. Fiscalité des garanties d'actif et de passif
3. Holdings animatrices : Actualité jurisprudentielle et variation autour de cas pratiques
4. Quemener : où en est-on ?

18 h 00 Cocktail

**Objectifs de la formation :** Actualiser vos connaissances sur les derniers développements en matière de fiscalité des opérations sur titres et sur capital afin d'appuyer votre pratique professionnelle quotidienne.

**Public :** Avocats fiscalistes, avocats en droit des sociétés, conseils et fiscalistes en entreprise, adhérents et non-adhérents de l'IACF.

**Prérequis :** Avoir une bonne maîtrise de la fiscalité du patrimoine et des entreprises.

**Modalités techniques :** Salle adaptée avec vidéo-projection et connexion wifi.

**Modalités pédagogiques :** Formation en présentielle en inter-entreprise. Essentiellement par présentations magistrales.

**Encadrement :**

- Maître Damien BILLET, avocat au barreau de Marseille, membre de l'IACF
- Maître Emilie COLLOMB, avocat au barreau de Marseille, membre de l'IACF
- Maître Philippe EMIEL, avocat au barreau des Hauts-de-Seine, membre de l'IACF
- Maître Laurent ROUSTOUIL, avocat au barreau de Marseille, membre de l'IACF
- Maître Agnès SIBEL, avocat au barreau de Marseille, membre de l'IACF

**Modalité d'évaluation :** Evaluation du contenu et de la qualité de la formation en fin de séminaire.

**Modalité de suivi :** Une attestation de présence vous sera délivrée validant les heures de formation au titre de la formation continue des avocats. Votre attestation sera disponible sur votre compte d'inscription en ligne.

## CABINET DE CURIOSITES EN MATIERE FISCALE : VARIATIONS AUTOUR DES OPERATIONS SUR TITRES ET SUR CAPITAL

**INSCRIPTION - Vendredi 14 décembre 2018**

### Tarifs :

- ✓ **Tarif jeune barreau : avocats ayant moins de 4 années d'exercice (PS de 2014 à 2018) : 30 € TTC (25.00 HT)**
- ✓ **Tarif adhérent IACF ou avocat inscrit au Barreau de Marseille : 80 € TTC (66.67 HT)**
- ✓ **Tarif non adhérent IACF ou avocat non inscrit au Barreau de Marseille : 120 € TTC (100.00 HT)**

## INSCRIPTION en LIGNE

Que vous soyez adhérent ou non à l'IACF, merci d'aller sur [www.iacf.fr](http://www.iacf.fr) pour vous inscrire.

1. Cliquez sur le titre de la conférence qui vous intéresse. Cliquez sur « S'inscrire à cette conférence ». Vous allez être redirigé vers notre site d'inscription en ligne.
2. Si vous avez assisté à une de nos conférences par le passé, vous avez reçu par email le 12 juillet votre identifiant. Connectez-vous ! Votre identifiant est votre code Client IACF que vous soyez adhérent ou extérieur à l'IACF. Si vous n'avez jamais participé à l'une de nos formations, suivez les instructions pour demander la création de votre compte d'inscription en ligne.  
Vous devrez générer un nouveau mot de passe à la première utilisation en cliquant sur Mot de passe oublié. Pour cette première utilisation, il sera nécessaire de vérifier votre adresse.
3. Une fois connecté, commandez votre billet à la conférence en suivant les instructions.
4. Réglez votre inscription par CB, par virement, par chèque ou sur facture (selon accord).
5. Après validation de votre règlement, votre commande sera validée et l'IACF vous enverra la facture correspondante comme à l'accoutumée.
6. Vos attestations de présence seront stockées dans votre compte personnel pendant 2 ans.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Les désistements notifiés dans un délai de moins de 7 jours avant la conférence ne donneront pas lieu à remboursement. Les heures de formation sont validées dans le cadre de la formation continue des avocats. Une convention de formation sera fournie sur demande.

**Vous rencontrez une difficulté ou souhaitez être accompagné lors de votre première connexion :**

Fabienne Derrien : 01 42 60 10 18 ou [fabienne.derrien@iacf.fr](mailto:fabienne.derrien@iacf.fr)